

**Arrête Municipal N° 2025T06 du 24/01/2025**

**Portant réglementation de la circulation sur la VC 119 lieudit La petite Chasseigne,  
du 01/02/2025 au 01/08/2025, à l'occasion de travaux pour le déploiement de la  
fibre, commune de NOHANT VIC**

**Le Maire de NOHANT VIC**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de la route,  
Vu le code de la voirie routière,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,  
Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,  
Vu la demande présentée le 12/01/2025 par Axione 8 allée des Goutais 36250 SAINT-MAUR,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de régler la circulation,

**ARRETE**

**Article 1 :**

Du 01/02/2025 au 01/08/2025, à l'occasion de travaux pour le déploiement de la fibre, réalisés et organisés par AXIONE et/ou ses sous-traitants, la circulation sera réglementée sur la VC 119, commune de NOHANT VIC.

**Article 2 :**

Au droit de la section réglementée, la circulation sera réglementée par alternat par sens prioritaire par panneaux B15 et C18. Tous les usagers qui circulent sur une voie débouchant sur l'(les) axe(s) concerné(s) par les travaux ci-dessus pourront momentanément être stoppés le temps d'une intervention ponctuelle sur cet (ces) axe(s).

**Article 3 :**

Au droit de la section réglementée, la vitesse sera limitée à 50 km/h.

**Article 4 :**

La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par AXIONE et/ou ses sous-traitants.

**Article 5 :**

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à :  
- chaque extrémité des sections réglementées,  
- la mairie concernée.

**Article 7 :**

Le Maire de NOHANT VIC  
AXIONE

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :

Compagnie gendarmerie La Châtre

Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME

Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUROUX

A Nohant-Vic, le 24/01/2025

Le Maire de NOHANT VIC  
Patrick NONIN



Voies et délais de recours : cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, devant le tribunal administratif de Limoges.